

## DÉCLARATION CFTC : VANDOEUVRE LES NANCY

La CFTC vous alerte ce jour sur les conditions de travail intenable de nos collègues de Vandoeuvre les Nancy.

Cette agence fait partie d'un ensemble appelé Centre d'affaires les nations. Cette dénomination ne laisse pas présager d'un lieu et d'un environnement fortement dégradé.

Vous n'êtes pas sans savoir que cette copropriété est sous administration judiciaire depuis 2017, subit une vacance commerciale massive et des charges impayées à hauteur de 9M€. Même la chaîne Action a décidé pour la sécurité de son personnel de se retirer définitivement des lieux au 1er semestre 2026.

Pendant ce temps, la Macif maintient son agence et nous indique être en recherche de locaux et ce,...depuis au moins 4 ans.

Vous nous indiquez pourtant le 28 mai 2026 en page d'accueil avoir trouvé des locaux provisoires pour le nouveau CRC basé à Nancy avec la perspective de l'installation dans un site pérenne fin 2027.

Mais que faites vous pour les salariés du PAP de Vandoeuvre les Nancy ?

Ils se sentent en insécurité.

Ils se sentent oubliés.

Ils se sentent abandonnés.

La réalité est la suivante : chaque jour, les salariés se voient proposer l'achat de substances illicites !

Nous le répétons : ils se sentent abandonnés.

Comment peut-il en être autrement quand ils sont amenés à travailler à certains moments sous une température de 13°C l'hiver ou sous de fortes chaleurs l'été ?

Les traces de sang présentes à certains moments dans les parties communes témoignent de la violence qui règne dans cet immeuble.

Qu'attendez vous pour les extraire de cette situation, pour les mettre en sécurité et les faire travailler dans un environnement décent ?

Cet état de fait ne doit plus perdurer.

Vous avez l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des salariés de Vandoeuvre les Nancy. Pourtant, rien n'est fait et vous êtes bien au fait de la situation.

La CFTC vous demande donc de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de nos collègues de l'agence de Vandoeuvre les Nancy conformément à l'article L4121.1 du code du Travail.

**Vous voulez avoir toutes les infos en temps réel ?**

**Retrouvez-nous sur Facebook & Instagram !**

© Section SN2A-CFTC MACIF - [cftcmacif@gmail.com](mailto:cftcmacif@gmail.com) - JUIN 2026

